

Miser sur l'expertise du personnel professionnel pour assurer une première transition scolaire réussie

Sommaire

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), qui représente 7000 membres répartis dans 69 des 72 commissions, a effectué un sondage afin de faire le portrait de l'intervention de ses membres auprès des enfants de 4 ans et leurs parents. 377 membres de la FPPE, agissant dans 51 commissions scolaires et représentant 16 corps d'emplois différents ont participé à ce sondage.

Les professionnelles et professionnels concernés sont majoritairement des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire qui ont pour rôle principal d'accompagner, d'informer, de soutenir les parents d'enfants de 4 ans dans leur rôle d'éducateur en vue du développement global de leur enfant. Elles et ils œuvrent dans le cadre du programme Passe-Partout qui est offert dans plusieurs commissions scolaires de la province et contribue de façon importante à assurer une première transition scolaire réussie. Dans le sondage, on retrouve aussi des professionnelles et professionnels qui font du dépistage et des interventions auprès des enfants d'âge préscolaire, en particulier des orthophonistes, psychologues, psychoéducatrices, psychoéducateurs et orthopédagogues. Des conseillères et conseillers pédagogiques sont également appelés à intervenir pour le soutien, la formation continue et l'accompagnement des enseignantes et enseignants de la maternelle 4 ans et 5 ans.

Les membres préconisent une perspective de développement global et adhèrent à une vision écosystémique visant la création d'une alliance famille-école-communauté. Bien que le niveau de ressources disponibles soit nettement insuffisant pour répondre aux besoins des milieux, les professionnelles et professionnels effectuent un travail essentiel pour favoriser la réussite éducative.

Les résultats du sondage amènent la FPPE à émettre 4 recommandations principales. Celles-ci font échos aux récents engagements budgétaires du

gouvernement. La FPPE souhaite donc voir les ajouts de ressources professionnelles annoncés se concrétiser par des mesures budgétaires dédiées et non transférables.

À l'unanimité, les 19 syndicats de la FPPE réunis en Conseil fédéral en mars 2017 ont adopté un plan d'action qui se déploie au niveau national et local. Voici les recommandations adoptées.

Considérant :

- Le consensus quant à l'importance de la prévention, du dépistage et de l'intervention précoce;
- Les effets positifs reconnus des mesures favorisant une première transition scolaire de qualité;
- La nécessité de reconnaître les parents comme premiers éducateurs de leur enfant et de prendre en considération leurs propres besoins au moment de la transition scolaire de leur enfant;
- Le besoin d'améliorer la concertation et la continuité des services aux enfants d'âge préscolaire qui relèvent du MFA, du MEES, du MSSS et d'OBNL;
- Que l'école est la porte d'entrée de l'ensemble des enfants et qu'elle doit servir d'interface;
- L'importance de miser sur l'expertise déjà développée dans le réseau public d'éducation;

La FPPE recommande :

1. De formaliser et d'assurer la coordination des mesures qui soutiennent une première transition scolaire de qualité dans le continuum des services éducatifs québécois du ministère de l'Éducation.
2. De déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec pour favoriser le soutien aux compétences parentales et une première transition scolaire de qualité.
3. De reconnaître l'expertise développée et le rôle d'agent pivot en matière de première transition scolaire joué par conseillères et conseillers en éducation préscolaire.
4. D'ajouter des ressources professionnelles dans les commissions scolaires offrant des services aux enfants d'âge préscolaire dans le cadre de mesures budgétaires dédiées.

Recommandation 1 :

Formaliser et assurer la coordination des mesures qui soutiennent une première transition scolaire de qualité dans le continuum des services éducatifs québécois du ministère de l'Éducation.

La période pendant laquelle se vit la première transition scolaire est cruciale pour les enfants et leur famille. Il est reconnu que les mesures qui favorisent une première transition scolaire de qualité permettent à l'enfant de ressentir un sentiment de bien-être et de sécurité face à l'école, de développer des attitudes et émotions positives ainsi qu'un sentiment de confiance envers l'école. Appuyer les parents au moment de la première transition scolaire – une période qui se planifie et se déroule sur une période d'un an – s'avère une action préventive qui a un impact significatif sur la réussite éducative future de l'enfant.

Le programme Passe-Partout est particulièrement bien outillé pour favoriser cette première transition scolaire harmonieuse, et ce, dans une perspective de complémentarité des services offerts par les différents milieux. En effet, le programme est déjà arrimé aux 6 principes du *Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité* (MFA, 2010) :

1. La reconnaissance de la place prépondérante du parent comme premier responsable de l'éducation de son enfant;
2. Le partage de la responsabilité de la qualité de la transition entre les acteurs concernés par des pratiques collaboratives;
3. La planification, l'organisation et l'évaluation continue des activités transitionnelles;
4. La reconnaissance du temps et la mise en place des ressources requises;
5. La mise à contribution de toutes les personnes qui connaissent l'enfant et la personnalisation des pratiques transitionnelles;
6. La reconnaissance que l'entrée à l'école est déterminante dans le développement de l'enfant.

La FPPE considère qu'il est primordial de miser sur la première transition scolaire pour favoriser une intégration harmonieuse et ainsi jeter les bases d'un parcours scolaire réussi. Des mesures pour faciliter la transition doivent donc faire partie intégrante du continuum de services publics offerts et être coordonnées à partir de l'école, qui s'avère l'incontournable point d'ancrage.

Recommandation 2 :

Déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec pour favoriser le soutien aux compétences parentales et une première transition scolaire de qualité.

Le programme Passe-Partout est un service d'animation développé en 1978. Son objectif principal est le soutien à la compétence parentale afin de favoriser la réussite des enfants de milieux défavorisés. Passe-Partout permet de créer une alliance famille-école-communauté et favorise la transition harmonieuse au milieu scolaire. Les conseillères et conseillers en éducation préscolaire sont principalement responsables de l'animation des rencontres avec les parents et leurs enfants.

Même s'il vise en premier lieu les milieux défavorisés, on y favorise les groupes hétérogènes puisque le programme est offert à toutes les familles du milieu ciblé. Les effets positifs du programme sont documentés, pourtant, il n'a jamais pu être déployé dans l'ensemble de la province. En 2012, on retrouve Passe-Partout au sein de 45 commissions scolaires sur 72, soit 1 786 écoles. Sur une base de participation volontaire, il rejoint 13 % des enfants de 4 ans. Ce taux monte à plus de 90 % des enfants dans certaines régions (ex. les commissions scolaires Harricana et de la Beauce-Etchemin).

Dans l'avis *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services* (2012), le CSE recommande le développement de Passe-Partout sur tout le territoire québécois :

« Le Conseil est d'avis que l'importance de l'action de Passe-Partout [...] doit être mieux reconnue. La recherche a maintes fois démontré que, si des services éducatifs de qualité peuvent favoriser le développement des jeunes enfants, c'est encore l'influence du milieu familial qui est la plus déterminante. [...] [En] vertu de son caractère unique et de l'accent qu'il met sur la transition à l'école, le service d'animation Passe-Partout devrait être offert plus largement au Québec et être financé de manière à permettre son développement ».

La FPPE considère que cette proposition est toujours d'actualité et que l'accès universel au programme Passe-Partout favoriserait le développement de facteurs de protection pour tous les enfants, d'autant plus qu'il existe une très grande variabilité quant à l'organisation du volet parental offert dans le cadre de la maternelle 4 ans.

Recommandation 3 :

Reconnaître l'expertise développée et le rôle d'agent pivot en matière de première transition scolaire des conseillères et conseillers en éducation préscolaire.

Des lacunes importantes en matière de coordination des services publics offerts aux enfants de 4 ans et leurs parents sont reconnues, entre autres par la Commission sur l'éducation à la petite enfance (2017) et le Conseil supérieur de l'éducation (2012). Pour l'ensemble des enfants, une meilleure continuité doit être assurée entre les services de garde éducatifs et le milieu scolaire. Pour les enfants qui y ont recours, une telle continuité doit également comprendre les services qui relèvent du MSSS. Il s'agit d'une condition de base pour assurer la qualité des services.

À titre de solution, la FPPE propose de développer le rôle d'agent pivot pour la première transition scolaire dans le réseau de l'éducation et d'en faire ainsi le point d'ancrage pour la coordination des services. Ce rôle implique la collaboration avec l'ensemble des intervenants qui gravitent autour de l'enfant, dans une perspective écosystémique. Comme l'école est le lieu d'entrée de l'ensemble des enfants, peu importe leur parcours, il est incontournable que l'école serve d'interface.

Les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire effectuent déjà un rôle similaire dans le cadre du programme Passe-Partout et leur expertise à cet effet doit être reconnue. Ces professionnelles et professionnels agissent en étroite collaboration avec les parents; travaillent avec les services de garde éducatifs, les organismes communautaires famille et les intervenants qui relèvent du MSSS. Elles sont partie prenante de l'équipe-école et font le relai avec le personnel enseignant, professionnel et de soutien, en plus de conseiller la direction.

Recommandation 4 :

L'ajout de ressources professionnelles des commissions scolaires offrant des services aux enfants d'âge préscolaire dans le cadre de mesures budgétaires dédiées.

Le manque de ressources professionnelles en milieu scolaire est connu et documenté. Dans le cas du programme Passe-Partout, les compressions historiques et le moratoire financier en ébranle la stabilité. Le manque récurrent de ressources a des impacts sur le niveau et la qualité des services offerts aux enfants. En particulier, retarder le dépistage ou l'intervention précoce auprès d'un enfant d'âge préscolaire présentant des difficultés, faute de ressources professionnelles disponibles, nuit directement à la réussite éducative.

Le ratio de professionnelles ou professionnels par élève est le plus souvent désastreux. Par exemple en 2014-2015, selon les calculs réalisés par la FPPE, on dénombre en moyenne, pour l'ensemble du Québec, plus de 2800 élèves par orthophoniste, près de 1800 élèves par psychoéducatrice ou psychoéducateur et environ 2075 élèves par psychologue. Pire, en 2014-2015, 250 postes ont été coupés; en 2015-2016, 125 coupes se sont ajoutées. Le personnel professionnel fait trop souvent les frais des compressions budgétaires.

C'est dans ce contexte que la FPPE salue la reconnaissance par le gouvernement du Québec de certains besoins en éducation et l'annonce d'ajouts de ressources dans le cadre du récent budget. La FPPE veut s'assurer que, malgré les tendances décentralisatrices, ces sommes permettent réellement d'ajouter le bon intervenant au bon endroit. C'est pourquoi nous demandons que les promesses du budget 2017-2018 se concrétisent dans les règles budgétaires des commissions scolaires par des mesures non transférables et dédiées à l'ajout de ressources professionnelles.